

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8^{ème} Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: C.03/12.21

Objet : Centre Communal d'Action Sociale
Modification de la représentation de la commune au Conseil d'Administration
Membres élus par le Conseil Municipal

Délibération n°: C.03/12.21

Objet : Centre Communal d'Action Sociale
Modification de la représentation de la commune au Conseil d'Administration
Membres élus par le Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D.32/05.20 du 27 mai 2020, le Conseil Municipal, a fixé à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à savoir, en nombre égal, cinq membres élus en son sein par le Conseil Municipal et cinq membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Puis, par délibération n° D.36/06.20 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a installé, à l'issue d'une élection réalisée en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles - et notamment de ses articles L.123-6 et R.123-7 -, les membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Ont ainsi été élues membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1. Mme Fabienne MANDEVILLE
2. Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
3. Mme Michelle DAJON
4. Mme Evelyne BAILLEUL
5. Mme Arlette LECACHEUR.

Cependant, par suite de la démission de Madame Virginie RUFFIN MICHEL de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale et, le siège qu'elle occupait, en qualité d'administrateur élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS se trouve vacant.

La procédure de remplacement d'un administrateur élu est régie par les dispositions de l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui précisent que « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section. »

Ainsi, en application des dispositions précitées, le siège laissé vacant revient de droit, en l'absence de suivant de liste sur la liste A présentée par les élus de la majorité municipale lors du Conseil Municipal du 25 juin 2020, au suivant de liste de la liste B alors présentée par les élus de l'opposition municipale.

Le siège vacant est, de ce fait, attribué à Monsieur Patrick CIBOIS.

Délibération n°: C.03/12.21

**Objet : Centre Communal d'Action Sociale
Modification de la représentation de la commune au Conseil d'Administration
Membres élus par le Conseil Municipal**

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R123-9,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° D.32/05.20 du 27 mai 2020 et n°D.36/06.20 du 25 juin 2020,

Considérant que par suite de la démission de Mme Virginie RUFFIN MICHEL de ses fonctions d'Adjointe au maire et de conseillère municipale, le siège qu'elle occupait en qualité de membre élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS se trouve vacant,

Considérant qu'il convient de pourvoir ce siège conformément aux dispositions de l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte de la nouvelle composition de la liste des membres élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit désormais comme suit :

- 1 Mme Fabienne MANDEVILLE
- 2 Mme Michelle DAJON
- 3 Mme Evelyne BAILLEUL
- 4 Mme Arlette LECACHEUR
- 5 **M. Patrick CIBOIS.**

**COMPOSITION DE LA LISTE DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ACTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Communiqué en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

